

7b

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

DIRECTION DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT

ARRONDISSEMENT OPERATIONEL N° 3

COMMUNE DE STAINS

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE ASSAINISSEMENT

NOTICE JUSTIFICATIVE

I - INTRODUCTION

La présente annexe a pour objet de définir, dans les grandes lignes, l'assainissement actuel et futur de la commune de STAINS.

Du point de vue topographique, cette commune est située à l'extrême nord-ouest du département, en limite du département du VAL D'OISE dont elle reçoit une partie des effluents. Son relief est constitué de pentes moyenne (0,015mpm) ; la dénivellée entre le point le plus élevé (59 m, QUARTIER DES HULEUX) et le point le plus bas (29 m à l'extrême sud) n'excède pas 30 m. L'occupation du sol est assez hétérogène puisque l'on trouve à STAINS : des industries, un centre ville ancien, des ensembles de logements collectifs récents, des zones pavillonnaires et une surface appréciable de terrains utilisés en cultures maraichères.

.../...

II - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR

Le système séparatif se trouve imposé par le plan d'assainissement de la région parisienne (convention de 1933) qui prévoit le renvoi des eaux pluviales dans la VIEILLE MER. Et la dérivation de la VIEILLE MER les eaux usées étant dirigées vers le collecteur latéral au PANTIN - la BRICHE par l'intermédiaire du collecteur latéral à la VIEILLE MER.

Trois bassins versants principaux apparaissent :

II 1 - autour de la Voie Ferrée "PARIS à CREIL", une faible partie de la commune est assainie principalement vers PIERREFITTE par l'intermédiaire des collecteurs départementaux rue PARMENTIER (E.P. ov. 230/130 + E.U. Ø 400) et rue JEAN JAURES/avenue ARISTIDE BRIAND (E.P. ov. 230/130). Les collecteurs départementaux situés sous la rue FALEMPIN et la rue ARISTIDE BRIAND collectent également quelques apports vers le sud de STAINS.

Ce bassin versant reçoit d'important apports des communes situées à l'amont dans le VAL d'OISE : SARCELLES IOCHERES, GARGES LA DAME BLANCHE.

II 2 - l'agglomération principale de STAINS qui s'étend du VAL d'OISE jusqu'au C.D. 112 forme le bassin versant de STAINS, drainé par les collecteurs départementaux situés sous les rues ARISTIDE BRIAND (E.P. ov. 200/105 et E.U. ov. 180/100) puis sous les rues CARNOT (E.P. ov. 180/100, E.U. Ø 300), MAXIME GORKI (E.P. ov. 200/105 et E.U. Ø 300 et P.V. COUTURIER) (E.U. ov. 180/100). Les collecteurs départementaux du C.D. 112 (avenue de STALINGRAD) (E.P. ov. 180/100 et E.U. Ø 800 + Ø 300) reçoivent à l'aval la totalité des apports collectés : le collecteur pluvial sous l'avenue de STALINGRAD est très insuffisant, et déchargé au carrefour du GLOBE par un déversoir d'orage réalisé vers un émissaire d'eaux d'orage récent : LE GARGES EPINAY, Ø 3,50 m, qui traverse d'est en ouest la Commune sous le C.D. 112.

Une partie des eaux usées est rejetée vers le collecteur E.U. de la VIEILLE MER, par un collecteur départemental situé sous le boulevard MAXIME GORKI.

II 3 - le bassin versant du ROUILLON est desservi par l'ancienne rivière du "ROUILLON" maintenant busée et qui déverse dans la "VIEILLE MER" au droit de la R.N. 301.

Cette dernière est un canal maçonné qui constitue l'exutoire d'un très important bassin versant drainé notamment par les rivières de la MOREE et du CROULT mais qui ne transite qu'un débit régularisé par les divers bassins d'étalement des flots d'orage dont celui dit "DES BROUILLARDS" à DUGNY. Elle est

également doublée de DUGNY à la SEINE par l'émissaire "GARGES EPINAY".

Les eaux usées sont dirigées vers les collecteurs E.U. latéral à la VIEILLE MER (ov. 200/105 + Ø 800).

III FONCTIONNEMENT DU RESEAU

Un effort important de la commune et du département a permis de transformer l'embryon de réseau unitaire en un système séparatif qui n'est pas totalement achevé : que ce soit au niveau des branchements de riverains, des collecteurs communaux ou départementaux il subsiste de nombreuses anomalies. Des quartiers entiers sont encore équipés de réseau unitaires. Toutefois des systèmes provisoires sont en place sur le réseau départemental pour tenter de limiter les effets de cette situation, et en particulier :

- la mise en charge des équipements E.U. du fait des eaux de ruissellement parasites,
- les rejets de temps sec d'eau polluée par l'intermédiaire des collecteurs pluviaux.

Des insuffisances sur les réseaux pluviaux subsistent également, notamment dans les QUARTIERS DE L'AVENIR et de la CROIX BLANCHE.

Enfin une large bande coté Ouest, le long de la rue du PAVE d'AMIENS est totalement dépourvue d'assainissement alors que la commune souhaiterait développer activités ou équipements scolaires et sportifs dans le secteur. Le QUARTIER de la CERISAIE, où de nombreux projets se sont succédés, ne dispose pas de desserte correcte ; toutefois on peut envisager de diriger les eaux pluviales vers le GARGES EPINAY, à titre exceptionnel puisque ce secteur est un émissaire qui ne doit en principe recevoir que des surverses d'ouvrages de collecte. On recherchera alors comment éviter que des rejets pluviaux intempestifs ne soient rejetés en SEINE ; il faudra également vérifier l'état de la canalisation Ø 300 sous le C.D. 112, qui pourrait être affectée aux eaux usées.

IV CONCLUSIONS

De manière générale, on recherchera, au niveau de l'urbanisme, lors de restructuration ou de projets nouveaux, à écrêter les apports pluviaux des pluies

.../...

orageuses violentes, en évitant de raccorder directement au réseau toutes les surfaces imperméables : ces solutions sont les seules qui permettront, au fil des années, de stabiliser les apports pluviaux et de contrôler les inondations. En effet, s'il fallait encore renforcer les ouvrages primaires, cela représenterait un coût prohibitif pour le département, et assurément de longues décennies de travaux durant lesquelles les inondations persisteront.

Par ailleurs, une meilleure connaissance du réseau s'avère encore nécessaire pour programmer les améliorations locales qui semblent nécessaires.